



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-14 Décision Modificative Budgétaire n°1.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZELICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LABEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, PÔTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSissois Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORLETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-14 Décision Modificative Budgétaire n°1.

Par la présente décision modificative, il convient d'apporter des modifications aux crédits inscrits lors du vote du Budget Primitif 2025.

Cette modification budgétaire intègre les événements suivants :

1- Une valorisation des crédits de dépenses affectés à l'Ecocentre la Tuilerie.

Des prestations réalisées (ou à engager) ne figurent pas au Budget Primitif 2025. Il convient donc de les intégrer :

En section de fonctionnement – dépenses :

- Transport de terre végétale : 19 200 €
- Porter à connaissance auprès de la DREAL : 13 000 €

En section d'investissement – dépenses :

- Fourniture et mise en place d'un géotextile : 17 200 €
- Travaux du biocorridor : 139 000 €
- Installation débitmètre et sonde ph : 10 800 €
- Etudes Hydrologiques : 25 000 €
- Audits techniques Ecocentre : 90 000 €
- Reprise du talus depuis le bois de bonnes : 120 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la construction des casiers 6 – 7 estimée à 130 000 €

2 - La prise en compte financière de tous les contrats CITEO dans le cadre de sa gestion mutualisée.

Par délibération en date du 4 avril 2025, l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte Départemental Valor'Aisne a délibéré favorablement à gérer tous les contrats CITEO souscrits par les adhérents de Valor'Aisne.

En conséquence, il convient d'intégrer les crédits budgétaires pour assurer le reversement à chaque adhérent de sa part. Le montant des crédits nécessaires (en section de fonctionnement dépenses et en section de fonctionnement recettes s'élève à 12 438 679 € alors qu'au budget primitif 2025, seulement 7 847 359 € ont été votés. Il convient donc d'inscrire, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement le différentiel s'élevant à **4 591 320 €.**

Collectivités	Soutien papier	Soutien emballages	Recettes matières recyclables	Montant total prévisionnel
CACTLF	48 340 €	884 123 €	309 607 €	1 242 070 €
CARCT	42 641 €	1 283 229 €	329 958 €	1 655 828 €
CASQ	54 443 €	1 212 010 €	450 570 €	1 717 023 €
CC3R	11 315 €	338 512 €	142 681 €	492 508 €
CCOC	3 830 €	158 771 €	26 711 €	189 312 €
CCPS	6 232 €	251 389 €	105 493 €	363 114 €
CCPT	3 180 €	152 936 €	50 314 €	206 430 €
CCPV	16 067 €	630 259 €	218 211 €	864 537 €
CCRV	28 480 €	630 352 €	170 215 €	829 047 €
CCTC	13 609 €	568 703 €	196 518 €	778 830 €
CCTSO	7 025 €	289 766 €	107 666 €	404 457 €
CCVA	21 378 €	466 669 €	115 305 €	603 352 €
CCVO	5 855 €	406 630 €	105 584 €	518 069 €
GSA	44 198 €	615 875 €	225 000 €	885 073 €
SIRTOM	45 851 €	1 159 104 €	484 074 €	1 689 029 €
TOTAL	352 444 €	9 048 328 €	3 037 907 €	12 438 679 €

3 - Le besoin de financement.

Ainsi, en reprenant l'intégralité des charges de fonctionnement supplémentaires, le reste à charge de fonctionnement, à financer, est de **32 200 €**

Ce financement sera assuré par une réduction des crédits de fonctionnement affectés à la section d'investissement.

Un emprunt, non inscrit au moment du vote du Budget Primitif 2025, viendra équilibrer en conséquence la section d'investissement- recettes

Lors du vote du Budget Primitif 2025, la section d'investissement a été votée en suréquilibre de **504 749.19 €**

Les modifications de la section d'investissement (Travaux supplémentaires, annulation des crédits de recettes affectées au remboursement d'emprunt, réduction du financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement) représentent un besoin de financement de **564 200 €**

Considérant le suréquilibre d'investissement voté lors du Budget Primitif 2025, l'équilibre de la section d'investissement doit être couvert, au titre de la présente décision modificative, par l'inscription d'un emprunt de **59 450.81 €**

La Décision Modificative se présente donc ainsi :

Section de Fonctionnement – Dépenses		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
011- 62268	Honoraires	13 000 €
011 – 6241	Transport	19 200 €
011-6288	Divers	4 591 320 €
TOTAL Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 623 520 €
023-023	Virement vers la section d'investissement	- 32 200 €

Valor'Aisne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON

Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04

N° Siret 250 208 790 00098 – APE 3821Z

TOTAL CHAPITRE 023	VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 32 200 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 591 320 €

Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
70-7088	Autres produits d'activités annexes	4 591 320 €
TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES	4 591 320 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 591 320 €

Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitre / Compte / Opération	Libellé	Montants
23-2313- op. 12	Immobilisations en cours	532 000 €
TOTAL CHAPITRE 23 / OPERATION 12	Immobilisations corporelles	532 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		532 000 €

Section d'Investissement - Recettes		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
021 - 021	Virement de la section de fonctionnement	- 32 200 €
TOTAL CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 32 200 €
16-1641	Emprunt	59 450.81 €
TOTAL CHAPITRE 16	RECOURS A L'EMPRUNT	59 450.81 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		27 250.81€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Adopte la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-15 Attribution du marché n° 25-01 relatif à l'achat de bacs de collecte dans le cadre d'un groupement de commande.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZETICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSissoons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoît PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-15 Attribution du marché n° 25-01 relatif à l'achat de bacs de collecte dans le cadre d'un groupement de commande.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;

➤ **CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Par délibération en date du 13 décembre 2024, le Comité Syndical a :

- Émis un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande relatif à l'achat de bacs de collecte,
- Décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de bacs de collecte,
- Émis un avis favorable à la désignation de Valor'Aisne comme coordonnateur du groupement
- Approuvé la convention constitutive du groupement de commandes désignant Valor'Aisne coordonnateur du groupement,
- Autorisé le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Élu M. WEBER (titulaire) et M. RENAUX (suppléant) pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Une convention constituant et précisant les modalités de fonctionnement du groupement de commande a donc été signée entre les différents membres :

- la Communauté de communes du CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU
- la Communauté de communes du PAYS DE LA SERRE
- le « SIRTOM » du Laonnois
- GRAND SOISSONS AGGLOMERATION
- la Communauté de communes RETZ EN VALOIS
- la Communauté de communes du VAL DE L' AISNE
- la Communauté de communes de la REGION DE CHATEAU-THIERRY
- la Communauté de Communes de la THIERACHE DU CENTRE
- la Communauté de Communes THIERACHE SAMBRE ET OISE
- la Communauté de Communes du PAYS DU VERMANDOIS,
- VALOR' AISNE

Aussi Valor'Aisne a été désigné coordonnateur du groupement de commande.

Cependant, chacune des collectivités adhérant au groupement a pour mission de :

- Signer et notifier le marché (chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution)
- Exécuter le marché (délivrance des bons de commande....)
- Conclure des éventuels avenants nécessaires au bon déroulement du marché.
- Informer le coordonnateur de cette bonne exécution
- Inscrire sur chaque exercice budgétaire les crédits nécessaires.

Cette convention a été transmise au contrôle de légalité le 13 mars 2025.

➤ **PROCEDURE ET CONTENU DE L'ACCORD CADRE**

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2113-6, L2113-7, L2124-2, R2121-8, R2124-1, R2113-1, R2124-2, R2151-15, R2161-2 à R2161-5, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché est un accord cadre à bon de commande monoattributaire **avec un montant maximum**, sans remise en compétition.

- Le présent marché a pour objet
- ✓ la fourniture de bacs roulants,
 - ✓ la fourniture de pièces détachées pour que les membres du groupement puissent assurer une maintenance des bacs.

Les bacs sont destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective hors verre, à la collecte du verre, à la collecte des biodéchets ou FFOM (fraction fermentescible des Ordures Ménagères) et aux caractérisations en centres de tri.

Sont considérés comme bacs complets, une cuve avec couvercle et roues et axes correspondants.

Les variantes sont autorisées sur le matériau des cuves.

Le démarrage de la prestation est le 1er juillet 2025 pour une durée de 2 ans.

Cependant, la 1ère commande sera déclenchée par un bon de commande.

Il est expressément renouvelable 2 fois 1 an.

Il se terminera en tout état de cause au plus tôt le 30 juin 2027 et au plus tard le 30 juin 2029 (si les 2 reconductions sont déclenchées).

➤ DEROULEMENT

Les avis d'appels publics à la concurrence pour l'appel d'offres ouvert relatif à l'achat de bacs de collecte ont été envoyés pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme Xmarchés le 14 mars 2025, pour une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 18 avril 2025 – 12h00.

Les candidats devaient remettre leur réponse électronique sur la plateforme xmarchés.

4 entreprises ont fait parvenir un dossier de candidature et d'offre dans les délais impartis par voie dématérialisée et ont fourni les échantillons demandés :

- CONTENUR
- ESE
- SCHAFFER
- SULO

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande s'est réunie le 06 juin 2025 pour examiner les offres selon les critères définis au règlement de consultation :

- **La valeur technique, 55%** (appréciée au regard du mémoire technique selon les éléments d'appréciation suivants : présentation de la société – 10% ; Adéquation des différents délais avec le besoin - 20% ; adéquation des fournitures proposées avec le besoin – 35% ; adéquation des méthodes de livraison proposées avec le besoin – 35%)

- **Le coût de prestation, 45%** (apprécié au regard des éléments indiqués dans le Devis Estimatif Quantitatif non contractuel)

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a ainsi décidé d'attribuer le marché à la société SULO (92 700 Colombes) :

- Pour la durée initiale (2 ans) - pour un montant total de 2 184 800.00 € HT décomposé comme suit :
 - La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château : 50 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes du Pays de la Serre : 16 800.00 € HT,
 - Le « SIRTOM » du Laonnois : 350 000.00 € HT,
 - GrandSissois Agglomération : 150 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes Retz en Valois : 120 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes du Val de l'Aisne : 40 000.00 € HT,
 - La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 250 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes du Pays du Vermandois : 100 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise : 1 023 000.00 € HT,

- La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre : 70 000.00 € HT,
 - Valor'Aisne : 15 000.00 € HT.
- Pour la durée totale du marché (durée initiale de 2 ans + 2 reconductions d'un an) pour un montant total de 3 772 200.00 € HT décomposé comme suit :
 - La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château : 100 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes du Pays de la Serre : 29 200.00 € HT,
 - Le « SIRTOM » du Laonnois : 700 000.00 € HT,
 - GrandSoissons Agglomération : 300 000.00 € HT
 - La Communauté de Communes Retz en Valois : 240 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes du Val de l'Aisne : 90 000.00 € HT,
 - La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 500 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes du Pays du Vermandois : 200 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise : 1 443 000.00 € HT,
 - La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre : 140 000.00 € HT,
 - Valor'Aisne : 30 000.00 € HT.

Concernant Valor'Aisne, les montants maximums sont les suivants : 15 000.00 € HT pour la durée initiale et 30 000.00 € HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions.

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande du 06 juin 2025,

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, relatif à l'achat de bacs de collecte, avec la société SULO (92700 Colombes) pour un montant maximum de 15 000.00 € HT pour la durée initiale et 30 000.00 € HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions ;

- **Précise** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-16 Attribution du marché n° 25-02 relatif à la fourniture de composteurs domestiques individuels et collectifs ainsi que d'accessoires liés au processus de compostage pour des Etablissements de Coopération intercommunale du département de l'Aisne dans le cadre d'un groupement de commande.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent

<u>Pays du Vermandois (CC)</u> Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<u>Région de Château-Thierry (CA)</u> Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
<u>Laonnois (Sirtom)</u> Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<u>GrandSissoons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Eric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-16 Attribution du marché n° 25-02 relatif à la fourniture de composteurs domestiques individuels et collectifs ainsi que d'accessoires liés au processus de compostage pour des Etablissements de Coopération intercommunale du département de l'Aisne dans le cadre d'un groupement de commande.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;

➤ **CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Par délibération en date du 13 décembre 2024, le Comité Syndical a :

- Emis un avis favorable à la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de composteurs domestiques individuels et collectifs ainsi que d'accessoires liés au processus de compostage pour des Etablissements de Coopération intercommunale du département de l'Aisne.
- Décidé d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de composteurs domestiques individuels et collectifs ainsi que d'accessoires liés au processus de compostage pour des Etablissements de Coopération intercommunale du département de l'Aisne.
- Emis un avis favorable à la désignation de Valor'Aisne comme coordonnateur du groupement
- Approuvé la convention constitutive du groupement de commande désignant Valor'Aisne coordonnateur du groupement,
- Autorisé le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- Elu Mme RIBEIRO (titulaire) et M RENAUX (suppléant) pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande.

Une convention constituant et précisant les modalités de fonctionnement du groupement de commande a donc été signée entre les différents membres :

- La Communauté de Communes du Pays de la Serre,
- Le « SIRTOM » du Laonnois,
- La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise,
- La Communauté de Communes Retz en Valois,
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- La Communauté de Communes du Val de l'Aisne,
- La Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château,
- La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache,
- La Communauté de Communes des Trois Rivières,
- Valor'Aisne.

Aussi Valor'Aisne a été désigné coordonnateur du groupement de commande.

Cependant, chacune des collectivités adhérant au groupement a pour mission de :

- Signer et notifier le marché (chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution)
- Exécuter le marché (délivrance des bons de commande.)
- Conclure des éventuels avenants nécessaires au bon déroulement du marché.
- Informer le coordonnateur de cette bonne exécution
- Inscrire sur chaque exercice budgétaire les crédits nécessaires.

Cette convention a été transmise au contrôle de légalité le 13 mars 2025.

➤ PROCEDURE ET CONTENU DE L'ACCORD CADRE

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2113-6, L2113-7, L2113-10, L2124-2, R2113-4 à R2113-6, R2121-8, R2124-1, R2113-1, R2124-2, R2151-15, R2161-2 à R2161-5, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché est un accord cadre à bon de commande mono-attributaire par lot **avec un montant maximum**, sans remise en compétition.

L'accord-cadre est composé de 6 lots :

- **Lot 1** – achat de composteurs en plastique
- **Lot 2** – achat de composteurs en bois
- **Lot 3** – achat de bio-seaux
- **Lot 4** – achat de Brass'Compost ou équivalent
- **Lot 5** – achat de lombricomposteurs
- **Lot 6** – achat de pavillons de compostage

Les lots 5 et 6 comportent une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- **Lot 5** – achat de lombricomposteurs
Tranche ferme : achat de lombricomposteurs
Tranche optionnelle : achat de mélange de vers
- **Lot 6** – achat de pavillons de compostage
Tranche ferme : achat de pavillons
Tranche optionnelle : montage par le prestataire

Pour l'ensemble des lots, des variantes sont autorisées sur :

- Le matériau des équipements, (% de plastique recyclé pour les composteurs, bioseaux et lombricomposteurs),
- Couvercle permettant une double ouverture pour les composteurs en plastique
- Le matériau de la structure du matériel pour les lots 1 et 2,
- Les essences de bois pour les lots 2 et 6,
- Le traitement du bois pour les lots 2 et 6.
- La forme des équipements

Le démarrage de la prestation est le 1^{er} juillet 2025.

Cependant, la 1^{ère} commande sera déclenchée par un bon de commande.

Il est expressément renouvelable 2 fois 1 an.

Il se terminera en tout état de cause au plus tôt le 30 juin 2027 et au plus tard le 30 juin 2029 (si les 2 reconductions sont déclenchées).

A noter : les 1^{ères} commandes du SIRTOM du Laonnois n'interviendront pas avant janvier 2026.

➤ DEROULEMENT

Les avis d'appels publics à la concurrence pour l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de composteurs domestiques individuels et collectifs ainsi que d'accessoires liés au processus de compostage ont été envoyés pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme Xmarchés le 14 mars 2025, pour une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 18 avril 2025 – 12h00.

Les candidats devaient remettre leur réponse électronique sur la plateforme Xmarchés.

Les entreprises suivantes ont fait parvenir un dossier de candidature et d'offre dans les délais impartis par voie dématérialisée et ont fourni les échantillons demandés :

Lot n°1 – achat de composteurs en plastique	Lot n°2- achat de composteurs en bois	Lot n°3 – achat de bioseaux	Lot n°4 – achat de Brass'Compost ou équivalent	Lot n°5 – achat de lombricomposteurs	Lot n°6 – achat de pavillons de compostage
SULO	SULO	SULO			Aucune offre déposée
	SOLUBIO	SOLUBIO	SOLUBIO		
		FM DEVELOPPEMENT			
				PLANET COMPOST	
			TRIBIOVAL		
	GARDIGAME	GARDIGAME	GARDIGAME		
				MISTER GREEN	
CONTAINER TRADING					
AGEC					
QUADRIA	QUADRIA	QUADRIA			
ECOWHAT					

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande s'est réunie le 06 juin 2025 pour examiner les offres selon les critères définis au règlement de consultation :

- **Le coût des prestations : 45 %**, apprécié au regard des éléments indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et des quantités estimatives indiquées dans le DCE
- **La valeur technique : 45 %**, appréciée au regard du mémoire technique
- **Les performances en matière de protection de l'environnement 10 %**, pourcentage de plastique recyclé / recyclable ; certification environnementale ; durée de vie du matériel...

➤ **DECISION D'ATTRIBUTION – CAO du 06 juin 2025**

- **Lot 1** – achat de composteurs en plastique

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a ainsi décidé d'attribuer le marché à la société SULO (92 700 Colombes) pour un montant total maximum de 253 500.00 €HT pour la durée initiale et de 508 000.00 €HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions décomposé comme suit :

	Montant maximum pour la durée initiale (2 ans)	Montant maximum pour la reconduction 1 (1 an)	Montant maximum pour la reconduction 2 (1 an)
SIRTOM	180 500.00 € HT	90 250.00 € HT	90 250.00 € HT
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	25 000.00 € HT	13 000.00 € HT	13 000.00 € HT
Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières	11 000 .00 € HT	5 500.00 € HT	5 500.00 € HT
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	12 000.00 € HT	6 000.00 € HT	6 000.00€ HT
Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château	25 000.00 € HT	12 500.00 € HT	12 500.00 € HT
Valor'Aisne			

- **Lot 2** – achat de composteurs en bois

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a ainsi décidé d'attribuer le marché à la société SULO (92 700 Colombes) pour un montant total maximum de 566 400.00 €HT pour la durée initiale et de 1 128 800.00 €HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions décomposé comme suit :

	Montant maximum pour la durée initiale (2 ans)	Montant maximum pour la reconduction 1 (1 an)	Montant maximum pour la reconduction 2 (1 an)
Communauté de Communes du Pays de la Serre	60 000.00 € HT	30 000.00 € HT	30 000.00 € HT
SIRTOM	110 000.00 € HT	55 000.00 € HT	55 000.00 € HT
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	30 000.00 € HT	15 000.00 € HT	15 000.00 € HT
Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières	40 000.00 € HT	20 000.00 € HT	20 000.00 € HT
Communauté de Communes Retz en Valois	80 000.00 € HT	40 000.00 € HT	40 000.00 € HT
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	90 000.00 € HT	45 000.00 € HT	45 000.00 € HT
Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château	50 000.00 € HT	25 000.00 € HT	25 000.00 € HT

Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry	100 000.00 € HT	50 000.00 € HT	50 000.00 € HT
Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	5 400.00 € HT	700.00 € HT	700.00 € HT
Valor'Aisne	1 000.00 € HT	500.00 € HT	500.00 € HT

- **Lot 3** – achat de bio-seaux

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a ainsi décidé d'attribuer le marché à la société SOLUBIO (69 760 Limonest) pour un montant total maximum de 59 000.00 €HT pour la durée initiale et de 116 400.00 €HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions décomposé comme suit :

	Montant maximum pour la durée initiale (2 ans)	Montant maximum pour la reconduction 1 (1 an)	Montant maximum pour la reconduction 2 (1 an)
Communauté de Communes du Pays de la Serre	3 200.00 € HT	1 600.00 € HT	1 600.00 € HT
SIRTOM	19 000.00 € HT	9 500.00 € HT	9 500.00 € HT
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	4 000.00 € HT	1 500.00 € HT	1 500.00 € HT
Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières	4 000.00 € HT	2 000.00 € HT	2 000.00 € HT
Communauté de Communes Retz en Valois	10 000.00 € HT	5 000.00 € HT	5 000.00 € HT
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	3 000.00 € HT	1 500.00 € HT	1 500.00 € HT
Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château	5 000.00 € HT	2 500.00 € HT	2 500.00 € HT
Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry	10 000.00 € HT	5 000.00 € HT	5 000.00 € HT
Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	800.00 € HT	100.00 € HT	100.00 € HT
Valor'Aisne			

- **Lot 4** – achat de Brass'Compost ou équivalent

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a ainsi décidé d'attribuer le marché à la société SOLUBIO (69 760 Limonest) pour un montant total maximum de 7 500.00 €HT pour la durée initiale et de 14 700.00 €HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions décomposé comme suit :

	Montant maximum pour la durée initiale (2 ans)	Montant maximum pour la reconduction 1 (1 an)	Montant maximum pour la reconduction 2 (1 an)
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	2 000.00 € HT	1 000.00 € HT	1 000.00 € HT
Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	500.00 € HT	100.00 € HT	100.00 € HT
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	5 000.00 € HT	2 500.00 € HT	2 500.00 € HT

- **Lot 5** – achat de lombricomposteurs

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a ainsi décidé d'attribuer le marché à la société PLANETE COMPOST (80 000 Amiens) pour un montant total maximum de 22 000.00 €HT pour la durée initiale et de 44 000.00 €HT pour la durée totale incluant les 2 reconductions.

	Montant maximum pour la durée initiale (2 ans)	Montant maximum pour la reconduction 1 (1 an)	Montant maximum pour la reconduction 2 (1 an)
Communauté de Communes du Pays de la Serre	3 000.00 € HT	1 500.00 € HT	1 500.00 € HT
SIRTOM	2 000.00 € HT	1 000.00 € HT	1 000.00 € HT
Communauté de Communes Retz en Valois	10 000.00 € HT	5 000.00 € HT	5 000.00 € HT
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	1 000.00 € HT	500.00 € HT	500.00 € HT
Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château	5 000.00 € HT	2 500.00 € HT	2 500.00 € HT
Valor'Aisne	1 000.00 € HT	500.00 € HT	500.00 € HT

- **Lot 6** - achat de pavillons de compostage

Aucune offre n'ayant été remise, le lot est infructueux.

➤ **AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE**

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande du 06 juin 2025,

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- Pour le lot n°2 – achat de composteurs en bois :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, avec la société SULO (92700 Colombes) pour un montant maximum de 1 000.00€ HT pour la durée initiale du marché et de 2 000.00 €HT pour la durée totale du marché incluant les 2 reconductions ;

- **Précise** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif.

- Pour le lot n°5 – achat de lombricomposteurs :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, avec la société PLANETE COMPOST (80 000 Amiens) pour un montant maximum de 1 000.00€ HT pour la durée initiale du marché et de 2 000.00 €HT pour la durée totale du marché incluant les 2 reconductions ;

- **Précise** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-17 Acquisition d'une protection incendie auprès de la société SMARTRIUM – Application de l'article R2122-3-3° du Code de la Commande Publique.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
Grand-Soissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoît PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-17 Acquisition d'une protection incendie auprès de la société SMARTRIUM – Application de l'article R2122-3-3° du Code de la Commande Publique.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-3-3°,

Considérant que les centres de tri de Valor'Aisne, implantés sur les communes d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain, ne disposent pas, à ce jour, d'une assurance dommages aux biens suite à l'infructuosité de l'appel d'offres publié le 11 juillet 2022 sous procédure formalisée.

Le Syndicat s'est donc dirigé vers un opérateur économique, le cabinet de courtage Filhet-Allard, au sens de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique qui requiert, pour assurer le centre de tri d'Urvillers, des aménagements complémentaires afin de réduire au maximum le risque d'incendie.

Dans le cadre de cette démarche, et au regard de la sinistralité croissante constatée ces dernières années (notamment depuis la mise en place des Extensions de Consignes de Tri), le Syndicat Valor'Aisne mène une réflexion, depuis l'année 2023, basée sur le renforcement de sa protection de défense incendie sur ses sites, et en particulier sur son centre de tri basé à Urvillers.

Au cours de cette réflexion, et en adéquation avec les garanties demandées par le cabinet de courtage Filhet-Allard, le syndicat Valor'Aisne s'est tourné vers un dispositif innovant et unique commercialisé en France par la société SMARTRIUM : le dispositif FIRE ROVER.

Le dispositif FIRE ROVER représente une solution de pointe parfaitement adaptée en matière de sécurité incendie ; ce système est particulièrement adapté aux environnements industriels nécessitant une protection renforcée. Certaines collectivités françaises, exerçant la compétence traitement des déchets ménagers, ont fait le choix de s'équiper d'un tel système pour leurs centres de tri (SMICTOM de la Bièvre, SYVED du Lot), tout comme des entreprises privées (TESLA, EXCOFFIER Recyclage, Arc en Ciel Recyclage, CAP Recyclage...)

Le système FIRE ROVER dispose des caractéristiques suivantes :

- Une certification FM Approvals (réduction des primes d'assurance, protection incendie...)
- Un système de détection triple technologie
- Une capacité de surveillance 24h/24h
- Un dispositif de suppression ciblée

De plus, ce système offre les avantages suivants :

- Une détection précoce des départs de feu
- Une réduction significative des dommages potentiels
- Une optimisation des ressources en eau

Le coût d'aménagement du projet est évalué à 379 911.79 € H.T, auquel il conviendra d'y ajouter des interventions de nuit lors de l'installation du dispositif dans le hall amont du centre de tri d'Urvillers.

La maintenance de cette installation est chiffrée à 3 836.25 € H.T mensuellement. Le contrat de maintenance sera établi pour une durée de 5 ans.

Considérant que l'article R2122-3-3° du Code de la commande publique autorise la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques,

Considérant que la société SMARTRIUM dispose de l'exclusivité technique pour la fourniture et l'installation du système de protection incendie requis

Considérant qu'aucune solution alternative raisonnable n'existe et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché,

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le recours à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-3-3° du Code de la Commande Publique pour l'acquisition d'une protection incendie auprès de la société SMARTRIUM ;

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant ;

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au titre au Budget primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-18 Accord-cadre n° 25-07 relatif à la mise à disposition de contenants, à l'enlèvement et au traitement des Déchets Diffus Spécifiques Hors Filière REP EcoDDS de collectivités du département de l'Aisne.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
Grand-Soissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORLETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-18 Accord-cadre n° 25-07 relatif à la mise à disposition de contenants, à l'enlèvement et au traitement des Déchets Diffus Spécifiques Hors Filière REP EcoDDS de collectivités du département de l'Aisne.

Valor'Aisne a lancé une consultation pour des prestations relatives à la mise à disposition de contenants, à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques hors filière EcoDDS des collectivités du département de l'Aisne.

L'accord-cadre n° 25-07 est composé de 2 lots et les variantes sont autorisées concernant l'organisation de la prestation, le tri des déchets par flux, les méthodes et les lieux de traitement (nombre, nature...), la mise en œuvre d'un pré-traitement, le transfert additionnel entre les lieux de pré-traitement et de traitement.

Les lots sont les suivants :

- Lot n°1 : Prestations relatives à la mise à disposition, à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques hors filière REP EcoDDS des collectivités du Nord du département de l'Aisne.
- Lot n°2 : Prestations relatives à la mise à disposition, à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques hors filière REP EcoDDS des collectivités du Sud du département de l'Aisne.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Les montants maximums pour la durée sont les suivants :

Montant maxi – 4 ans	
Lot 1	1 150 000,00 € HT
Lot 2	700 000,00 € HT

La présente consultation est passée selon la procédure de l'Appel d'Offre Ouvert (AOO) soumis aux dispositions L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans. Il se terminera en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2029 ou plus tôt si le montant maxi est atteint.

Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1er janvier 2026.

L'avis de publicité a été envoyé pour publication au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme Xmarchés le 25 mars 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au mardi 29 avril 2025 – 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 29 avril 2025 – 14h20.

Pour les deux lots, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- La valeur technique : 40% appréciée au regard du mémoire technique,
- Le coût du service : 55%, évalué selon les quantités estimées et les montants du DEQ, pour la durée du marché, TGAP incluse,
- La performance environnementale : 5%, appréciée au regard du mémoire technique.

13 dossiers ont été retirés au cours de la consultation.

1 entreprise a remis une offre pour chacun des lots : la société ARF.

La CAO réunie le 20 juin 2025 a analysé les offres et a décidé d'attribuer les lots à l'entreprise suivante :

- Lot 1 : La société ARF

- Lot 2 : La société ARF

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

• **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces de l'accord-cadre relatif aux contenants, aux enlèvements et au traitement des DDS Hors Filière REP, collectés dans le Département de l'Aisne :

- Pour le lot 1 : avec la société ARF, pour un montant estimé de 1 004 433,82 € HT, TGAP incluse, pour la durée des 4 ans du marché.
Pour rappel, le montant maximum pour ce lot est de 1 150 000,00 € HT pour la durée des 4 ans.
- Pour le lot 2 : avec la société ARF, pour un montant estimé de 567 427,49 € HT, TGAP incluse, pour la durée des 4 ans du marché.
Pour rappel, le montant maximum pour ce lot est de 700 000,00 € HT pour la durée des 4 ans.

• **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au titre au Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-19 Accord-cadre n° 25-05 relatif au traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZETICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie Suppléant MUZART Hervé Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
---	--

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, PÔTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
Grand-Soissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-19 Accord-cadre n° 25-05 relatif au traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.

Valor'Aisne a lancé une consultation pour des prestations relatives au traitement des déchets végétaux collectés dans des collectivités du département de l'Aisne.

L'accord-cadre n° 25-05 est composé de 5 lots :

- Lot n°1 : traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du Saint-Quentinois,
- Lot n°2 : traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités de la Thiérache,
- Lot n°3 : traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du Chaunois,
- Lot n°4 : traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du Soissonnais,
- Lot n°5 : traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du Sud de l'Aisne.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2121-8, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-1 et suivants du code de la commande publique du 3 décembre 2018.

La procédure d'accord-cadre permet de sélectionner plusieurs prestataires (3 opérateurs économiques maximum par lot) dans une première phase ; puis de remettre ces prestataires en concurrence dès qu'un besoin est défini, dans une deuxième phase, pour retenir 1 seul prestataire par marché subséquent.

Le présent accord-cadre est un contrat avec un maximum en montant conclu entre le pouvoir adjudicateur, Valor'Aisne, et un ou plusieurs opérateurs économiques.

Le marché est prévu pour une durée de 1 an, avec reconduction possible de 3 fois 1 an.

Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1er janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 pour la durée ferme, et aller au maximum des reconductions jusqu'au 31 décembre 2029.

Les montants maximums sur la durée sont les suivants :

Lots / Estimations	2026	2027	2028	2029	Total 4 ans
1 – Saint-Quentinois	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	1 100 000 € HT
2 – Thiérache	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	1 100 000 € HT
3 – Chaunois	220 000 € HT/an	220 000 € HT/an	220 000 € HT/an	220 000 € HT/an	880 000 € HT
4 – Soissonnais	90 000 € HT/an	90 000 € HT/an	90 000 € HT/an	90 000 € HT/an	360 000 € HT
5 – Sud de l'Aisne	80 000 € HT/an	80 000 € HT/an	80 000 € HT/an	80 000 € HT/an	320 000 € HT

Les candidats peuvent proposer un ou plusieurs sites de traitement. Ils n'ont pas obligation de pouvoir traiter le tonnage total sur le ou les site(s) proposé(s) par leurs soins. Les marchés subséquents seront notifiés en tenant compte des capacités totales et résiduelles de traitement des exutoires.

L'avis de publicité a été envoyé pour publication au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme Xmarchés le 24 mars 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 28 avril 2025 – 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 29 avril 2025 – 09h00.

25 dossiers ont été retirés au cours de la consultation.

8 entreprises ont remis une offre pour 1 ou plusieurs lots :

Entreprises/ Lots	Lot 1 Saint-Quentinois	Lot 2 Thiérache	Lot 3 Chaunois	Lot 4 Soissonnais	Lot 5 Sud de l'Aisne
Aisne Compost			X	X	
Biogaz du Surmelin					X
Natureco (Groupe Loiseleur)			X	X	X
Gurdebeke SA	X		X	X	X
Veolia Agriculture France	X				X
Arcavi		X			

Valor'Aisne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON

Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04

N° Siret 250 208 790 00098 – APE 3821Z

Bi-Vert	X				
Groupeement Recyclage des Vallées / Aisne Compost		X			

Les critères de jugement des offres de l'accord-cadre sont les suivants :

- Le prix de la prestation de traitement : 60%,
- La valeur technique : 35% (appréciée au regard du mémoire technique),
- Les performances en matière de protection de l'environnement : 5%.

Lors des marchés subséquents, le critère pris en compte pour l'attribution du marché sera :

- Coût de prestation – 100 % défini comme :
Prix de traitement proposé par le candidat
+ Coût de transport depuis le ou les point(s) d'expédition qui sera(ont) indiqué(s) dans chaque consultation.

Le transport sera analysé depuis le ou les point(s) d'expédition jusqu'au(x) site(s) de traitement. Les sites de regroupement ne pourront en aucun cas être pris en compte dans l'analyse.

La CAO réunie le 20 juin 2025 a analysé les offres et a décidé d'attribuer chaque lot de l'accord-cadre aux entreprises suivantes (PM : 3 opérateurs maxi par lot) :

- Lot 1 : Les sociétés Gurdebeke, Véolia Agriculture France et Bi-Vert
- Lot 2 : La société Arcavi et le groupement Recyclage des Vallées / Aisne Compost
- Lot 3 : Les sociétés Aisne Compost, Natureco (Groupe Loiseleur) et Gurdebeke
- Lot 4 : Les sociétés Aisne Compost, Natureco (Groupe Loiseleur) et Gurdebeke
- Lot 5 : Les sociétés Biogaz du Surmelin, Natureco (Groupe Loiseleur) et Gurdebeke

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 :
 - La société Gurdebeke
 - La société Bi-Vert
 - La société Véolia Agriculture France

Pour rappel, les montants maximums pour ce lot sont :

Lots / Estimations	2026	2027	2028	2029	Total 4 ans
1 – Saint-Quentinois	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	1 100 000 € HT

- Pour le lot 2 :
 - La société Arcavi
 - Le groupement Recyclage des Vallées / Aisne Compost

Pour rappel, les montants maximums pour ce lot sont :

Lots / Estimations	2026	2027	2028	2029	Total 4 ans
2 – Thiérache	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	275 000 € HT/an	1 100 000 € HT

- Pour le lot 3 :
 - La société Gurdebeke
 - La société Natureco (Groupe Loiseleur)
 - La société Aisne Compost

Pour rappel, les montants maximums pour ce lot sont :

Lots / Estimations	2026	2027	2028	2029	Total 4 ans
3 – Chaunois	220 000 € HT/an	220 000 € HT/an	220 000 € HT/an	220 000 € HT/an	880 000 € HT

- Pour le lot 4 :
- La société Gurdebeke
 - La société Natureco (Groupe Loiseleur)
 - La société Aisne Compost

Pour rappel, les montants maximums pour ce lot sont :

Lots / Estimations	2026	2027	2028	2029	Total 4 ans
4 – Soissonnais	90 000 € HT/an	90 000 € HT/an	90 000 € HT/an	90 000 € HT/an	360 000 € HT

- Pour le lot 5 :
- La société Gurdebeke
 - La société Biogaz du Surmelin
 - La société Natureco (Groupe Loiseleur)

Pour rappel, les montants maximums pour ce lot sont :

Lots / Estimations	2026	2027	2028	2029	Total 4 ans
5 – Sud de l'Aisne	80 000 € HT/an	80 000 € HT/an	80 000 € HT/an	80 000 € HT/an	320 000 € HT

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Eric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-20 Avenant n° 1 au marché n°24-01 relatif au traitement des déchets de plâtre collectés dans les collectivités du Nord-Ouest du département de l'Aisne.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZETICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
Grand-Soissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-20 Avenant n° 1 au marché n°24-01 relatif au traitement des déchets de plâtre collectés dans les collectivités du Nord-Ouest du département de l'Aisne.

Le marché a pour objet le traitement des plâtres collectés dans les collectivités du Nord-Ouest du département de l'Aisne dans un ou des centre(s) de traitement agréé(s) par la législation et adapté(s) à ce type de catégorie de déchets.

Selon les points de collecte, les déchets de plâtre à traiter sont :

- Les plâtres « propres » et également les plâtres « complexes » c'est à dire accolés à d'autres déchets tels que inertes, bois, etc., triés en mélange,
- Ou les plâtres « propres » uniquement.

Il a été notifiée à la société VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION HAUTS DE France en date du 22 avril 2024.

Le marché a été conclu jusqu'au 31 décembre 2024 (soit une durée prévisionnelle de 9 mois) et est reconductible 3 fois 1 an.

Il se terminera en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2027 ou plus tôt si le montant maxi est atteint. Il a été reconduit en date du 18 juin 2024 pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce marché à bon de commande comporte des maximums en montants :

	Montant maxi – durée initiale	Montant maxi – durée initiale + 1 reconduction	Montant maxi – durée initiale + 2 reconductions	Montant maxi – durée initiale + 3 reconductions
Nord-Ouest	262 500,00 €	612 500,00 €	962 500,00 €	1 312 500,00 €

L'article 5 du Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les conditions de gestion des non conformités et précise notamment que : « *Sachant que les coûts de gestion de la non-conformité (rechargement, transport et traitement) seront facturés à Valor'Aisne qui les refacturera à la collectivité concernée* ».

Cependant, aucune modalité financière n'a été déterminée ni par Valor'Aisne ni par VEOLIA dans son mémoire technique pour la prise en charge de la gestion des non-conformités.

Il convient donc d'acter et de compléter par voie d'avenant les dispositions relatives au paiement du traitement des non conformités.

A compter de la signature de l'avenant et jusqu'à la fin du marché (reconductions incluses en cas d'affermissement), celles-ci seront donc payées au prestataire sur présentation d'un devis (qui sera validé / à valider par le service) et par le biais d'une facturation distincte des prestations de traitement contractualisées initialement.

Le montant pour la gestion des apports non conformes est de 160.00 €HT / tonne auxquels il convient d'ajouter la TGAP de 65.00 € / tonne (à noter : le coût de la TGAP sera ajusté au regard de la réglementation en vigueur).

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché 24-01 relatif au traitement des déchets de plâtre collectés dans les collectivités du Nord-Ouest du département de l'Aisne ;
- **Indique** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-21 Lancement d'un projet de coopération interdépartementale avec la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, PÔTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-21 Lancement d'un projet de coopération interdépartementale avec la Communauté urbaine du Grand Reims.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la hiérarchie des modes de traitement introduite par l'article 46 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

Vu l'alinéa 9 de l'article 70 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes signée avec le SMITOM 77 signée le 18 décembre 2024 en vue de la passation d'un contrat de concession pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique de Monthyon,

Monsieur le Président expose que :

Cadre actuel du traitement des déchets résiduels sur le territoire de Valor'Aisne

En 2024, les adhérents de Valor'Aisne ont produit :

- 96 525 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles,
- 9 433 Tonnes de refus de tri,

Soit **105 958 tonnes** de déchets résiduels.

Les modalités de traitement ont été les suivantes :

- 57 677 t ont été enfouies,
- 48 281 t ont été incinérées.

En décembre 2024, Valor'Aisne a contractualisé avec le SMITOM 77 pour que soient traitées **36 000 tonnes** de déchets résiduels à compter de la mise en service des nouvelles installations (prévisionnel : 2031) prévues dans le cadre du renouvellement du contrat de concession du centre de valorisation de Monthyon.

Afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement et favoriser la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles, il convient de poursuivre les démarches d'externalisation du traitement des déchets résiduels.

Le projet de la Communauté urbaine du Grand Reims

La convention de délégation de service public du Grand Reims concernant l'exploitation de son centre de valorisation énergétique arrive à échéance au 31/12/2026. Un avenant de prolongation d'une durée d'un an est en cours de négociation.

L'usine d'incinération du Grand Reims est entrée en exploitation le 1^{er} janvier 1989. Elle a depuis subi des mises aux normes régulières ainsi que des travaux de gros entretien renouvellement. Elle est toutefois arrivée au terme de ses capacités techniques et le Grand Reims a décidé sa reconstruction sur le site actuel.

Cette reconstruction est synonyme d'opportunités :

- Intégration des dernières prescriptions des politiques nationale et régionale de gestion des déchets
- Etude prospective sur la production de déchets résiduels sur les 20 prochaines années
- Etude des besoins régionaux et des bassins de vie
- Etude des coopérations entre collectivités en charge du traitement des déchets

Les choix techniques de reconstruction (nombre de lignes notamment) ne sont pas arrêtés à ce jour. Toutefois, deux scénarios sont privilégiés ;

- Sc 2bis :
- Sc 3bis :

Le tonnage dimensionnant étant initialement prévu pour 93 000 t/an.

Concernant l'énergie produite par l'incinération des déchets, celle-ci est :

- Soit revendue aux chaufferies urbaines du Grand Reims
- Soit transformée en électricité et revendue sur le marché de l'énergie.

Une réelle opportunité pour Valor'Aisne de conforter l'incinération comme solution de traitement de ses déchets résiduels au travers de coopérations extra-départementales

Valor'Aisne dispose actuellement de plusieurs solutions ou exutoires de traitement de ses déchets résiduels :

- Enfouissement sur un site propriété de Valor'Aisne (Ecocentre La Tuilerie),
- Convention d'entente, puis groupement d'autorités concédantes, avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne pour de la valorisation énergétique,
- Marchés de stockage ou de valorisation énergétique passés avec des acteurs privés ou publics.

Les réglementations européenne et nationale, notamment déclinées au travers de Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, et les lois de finances incitent, voire contraignent les collectivités compétentes à réduire les tonnages de déchets à stocker.

Ainsi, les lois de finances définissent les valeurs de TGAP jusque 2025 : elles sont de nature à privilégier très fortement les solution d'incinération par rapport au stockage, avec un écart de TGAP de 45€ la tonne au profit de l'incinération en 2024. Au-delà, la trajectoire de la TGAP Traitement des déchets n'est toujours pas connue.

Chaque année, les rapports d'orientation budgétaire de Valor'Aisne montrent la nécessité de développer le recours à l'incinération au détriment du stockage.

Historiquement, le choix a été fait de ne pas disposer d'installation d'incinération sur le territoire axonais pour ce qui concerne le traitement des déchets ménagers.

Toutefois, le contexte réglementaire et financier et les réflexions ou projets portés par les collectivités limitrophes extra-départementales doivent constituer une opportunité pour Valor'Aisne de se positionner aux côtés desdites collectivités, dès que lors que leurs projets permettent à Valor'Aisne de s'y inscrire en coopération.

Le scénario technique envisagé

Valor'Aisne a fait connaître ses besoins auprès du Grand Reims, à savoir 25 000 t de déchets résiduels par an composés comme suit :

- 20 000 t d'ordures ménagères résiduelles
- 5 000 t de refus de tri (dont le PCI est plus élevé)

Le Grand Reims attend maintenant le retour de Valodea, syndicat de traitement des déchets des Ardennes, afin de pouvoir consolider le tonnage à traiter sur sa future installation.

Cette donnée ne sera connue qu'à partir du 25 juin 2025 (sous réserve de la prise de position des adhérents de Valodea).

Ces XXX 000 tonnes par an seraient réparties comme suit :

- Grand Reims : XX 000 tonnes
- **Valor'Aisne :** 25 000 tonnes
- Valodea : XX 000 tonnes
- Déchets tiers : XX 000 tonnes (contrats délégataire)

Le tonnage annuel de 25 000 tonnes, potentiellement orienté vers le Grand Reims dans la nouvelle installation à construire, est à mettre en relation avec les 105 958 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et refus de tri éliminés par Valor'Aisne en 2024 (Cf. rapport d'orientation budgétaire).

Ce sont autant de « nouvelles tonnes » qui ne seront plus enfouies, une fois le nouvel incinérateur du Grand Reims mis en service (prévisionnel : 2032).

Ces tonnages seraient préférentiellement issus des quais de transfert de Villeneuve-Saint-Germain, Evolis et Urvillers. Et ce, dans un contexte prospectif de réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (lutte contre le gaspillage alimentaire, prévention des déchets, tarification incitative, tri à la source des biodéchets...).

L'intérêt d'un tel projet réside également dans le fait qu'il répond à une **volonté de maîtrise des coûts avec des charges d'incinération mutualisées et des prix pouvant être garantis sur une longue période.**

Les prochaines étapes du partenariat à bâtir

Le montage juridique, administratif et financier qui lierait les collectivités parties-prenantes pour un tel projet commun reste à définir. Une coopération conventionnelle comme un groupement d'autorités concédantes peut être envisagée à ce stade compte-tenu de la nature même du projet.

La détermination d'un coût d'objectif et le montage juridique ad hoc restent donc les prochaines étapes d'engagement du partenariat qui nous liera.

Dans ce partenariat, les modalités de contribution financière des collectivités parties-prenantes devront être définies en concertation. Ainsi, le coût résultant à la tonne traitée et le niveau de participation à l'investissement de chacune de nos collectivités seront des critères d'aide à la décision devant permettre à Valor'Aisne de se positionner définitivement dans le projet.

Le Comité Syndical est appelé à se positionner dans un premier temps sur l'approbation technique du projet et sur l'opportunité de poursuivre les discussions avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de définir le montage juridique, administratif et financier et de définir le document servant de support à ce montage concerté.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à mener une réflexion dans le cadre d'un projet de coopération conduit par la Communauté urbaine du Grand Reims, en vue de la reconstruction de son centre de valorisation énergétique pour une capacité de **93 000** tonnes par an, sur la commune de Reims ;
- **Considère** que le scénario technique présenté dans le rapport du Président, en particulier le tonnage de 25 000 tonnes annuelles qui peuvent être apportées à terme par Valor'Aisne sur l'UVE, serait le plus pertinent pour Valor'Aisne ;
- **Autorise** Monsieur le Président à poursuivre les négociations avec la Communauté urbaine du Grand Reims en vue de définir conjointement le montage juridique, administratif et financier *ad hoc*.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-22 Autorisation du Président à signer le nouveau contrat de la REP ABJ catégories 3 et 4 suite à l'agrément d'un deuxième éco-organisme sur la filière.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZETICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHHAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORLETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDROY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-22 Autorisation du Président à signer le nouveau contrat de la REP ABJ catégories 3 et 4 suite à l'agrément d'un deuxième éco-organisme sur la filière.

En application de l'article L.541-10-1 14° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin, la prévention et la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin doivent être assurés par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir règlementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs des articles de bricolage et de jardin adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à l'horizon 2027 des objectifs de collecte de 25% pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20% pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin), de recyclage de 65% pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4 et de réemploi et réutilisation de 10% pour la catégorie 3 et de 5% pour la catégorie 4.

A ce titre, les éco-organismes agréés prennent en charge la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin de ces catégories, sur le périmètre défini par la filière.

Dans un premier temps, la société Ecomaison a été agréée par les Pouvoirs Publics le 21 avril 2022 pour les catégories 3 et 4 pour la période 2022-2027.

Valor'Aisne a ainsi délibéré en date du 10 mars 2023 pour adhérer notamment à la REP ABJ. Le contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin a été signé en date du 29 décembre 2023.

En date du 26 novembre 2023 est paru au Journal officiel un arrêté modifiant le cahier des charges de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) d'articles de bricolage et de jardin (ABJ). Le texte prévoit la création d'un organisme coordonnateur afin que la filière puisse fonctionner avec plusieurs éco-organismes.

Puis, la société Valobat a été agréée par les Pouvoirs Publics le 21 décembre 2023 sur le même périmètre.

Enfin, l'éco-organisme coordonnateur de la filière ABJ, OCABJ, a été agréé par les Pouvoirs publics en date du 21 octobre 2024.

Compte-tenu de l'existence de deux éco-organismes agréés sur le même périmètre, l'éco-organisme coordonnateur OCABJ a rédigé un contrat unique pour les deux éco-organismes intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage et de jardin (familles de produits 3° et 4°) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets », contrat élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les deux éco-organismes précités.

Ce contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que les soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et de jardin et de la communication pour la période 2024-2027.

Valor'Aisne étant signataire du premier contrat pour le périmètre de ses collectivités adhérentes, dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement des déchets de déchetteries, il est proposé de reconduire ce dispositif avec le nouveau contrat-type, rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat avec le/les Eco-Organisme(s) agréé(s) désigné(s) par l'OCABJ pour la filière des articles de bricolage et Jardin pour la catégorie 3 et 4 pour la période 2024-2027, ainsi que toutes les pièces relatives à ce nouveau contrat, dès que le document sera validé et disponible à la signature ;

- **Autorise** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires pour la signature dudit contrat (et de ses avenants) par voie électronique.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-23 Autorisation de signature d'un contrat de reprise du verre.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZETICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	

Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoît PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-23 Autorisation de signature d'un contrat de reprise du verre.

Le Syndicat Mixte Départemental, Valor'Aisne, a engagé avec CITEO, éco-organisme agréé de la filière REP des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques, un « contrat-type Collecte Sélective » couvrant la période 2025-2029, pour le compte de l'ensemble de ses adhérents à compétence collecte.

De ce fait, les contrats de reprise matière des six collectivités qui n'adhéraient pas au contrat CAP mutualisé sont désormais caduques. Pour la plupart des matières, cela se traduit par un simple report de tonnages vers les contrats de reprise passés entre Valor'Aisne et les mêmes repreneurs.

Toutefois, concernant les déchets de verre d'emballage, 2 repreneurs se partagent les tonnages issus des collectivités du département. Il s'agit des sociétés Verallia, dont l'usine de préparation du calcin située à Rozet-Saint-Albin (02) accueille chaque année environ 12 910 tonnes de verre issu des collectivités axonaises, et O-I France SAS dont l'usine située à Reims (51) en accueille environ 5 350 tonnes. A date, Valor'Aisne est en contrat avec Verallia uniquement.

Après discussion entre ces 2 verriers, la filière matériau Verre a finalement proposé de maintenir le schéma actuel de répartition des apports de verre dans le département.

Aussi, considérant qu'il est donc nécessaire d'engager avec O-I France SAS un contrat de reprise option Filière du verre pour la période d'agrément 2024-2029, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de reprise du verre en option Filière avec la société O-I France SAS, avec effet au 1^{er} mai 2025, tel qu'annexé à la présente ;

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce contrat, y compris ses éventuels avenants.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

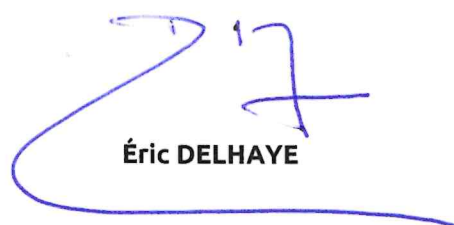
Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-24 Modification du tableau des effectifs.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires	Suppléants

LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Eric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDROY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-24 Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Modifications de postes

- **Technicien principal de 2ème classe**

Le poste de responsable du service déchetterie est vacant depuis le 1^{er} septembre 2024. La recherche de candidat ingénieur a été infructueuse. Une candidate titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe a été retenue par le jury de recrutement.

Il est proposé au comité syndical de supprimer le poste d'ingénieur principal (A) à temps complet et de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (B) à temps complet.

- **Adjoint technique**

Madame Mathilde Carrette occupe le poste d'assistante technique au sein du service exploitation sur le grade d'adjoint administratif relevant de la filière administrative. Elle sollicite un changement de filière afin de poursuivre sa carrière dans la filière technique.

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer le poste d'adjoint administratif (C) à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique (C) à temps complet.

Messieurs David Diels, Xavier Ghislain et Olivier Cuvilliez ont quitté la collectivité. Employés en centre de tri sur des grades d'avancement, il est proposé au Comité Syndical de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (C) à temps complet et de créer afin de faciliter le recrutement direct d'agents, 3 postes d'adjoints techniques (C) à temps complet.

Créations de postes

- **Ingénieur**

Afin d'adapter les effectifs aux nouveaux enjeux de la collectivité, il est proposé la création d'un poste d'ingénieur à temps complet en charge du pôle exploitation industrielle des centres de tri et un poste d'ingénieur à temps complet en charge du pôle maintenance industrielle pour l'ensemble de nos installations.

Il est proposé au Comité Syndical de créer 1 poste d'ingénieur (A) à temps complet et d'utiliser 1 poste d'ingénieur (A) à temps complet vacant au tableau des effectifs.

Après obtention d'un examen professionnel :

- **Adjoint technique de 2ème classe**

Les qualités, l'ancienneté des services et les missions confiées ont permis l'inscription au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe après obtention de l'examen professionnel :

Madame Natacha Desmidts, agent de tri, responsable de cabine remplaçante sur le site d'Urvillers,
Madame Amélie Drouvroy, agent de tri sur le site d'Urvillers,
Madame Priscillia Painvin, agent de tri polyvalente sur le site d'Urvillers,
Monsieur Dylan Hurtebise, agent de tri polyvalent sur le site d'Urvillers.

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 4 postes d'adjoints techniques (C) à temps complet et de créer 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (C) à temps complet.

Après promotion interne :

Les qualités, l'ancienneté des services et les missions confiées ont permis l'inscription sur liste d'aptitude d'accès par la promotion interne au grade de :

- **Technicien**

Monsieur Romuald Eloi, responsable du site d'Urvillers est inscrit sur la liste d'aptitude du grade de technicien établie par le Président du Centre de Gestion.

Il est proposé au Comité Syndical d'utiliser 1 poste de technicien (B) à temps complet vacant au tableau des effectifs et de conserver le poste d'agent de maîtrise principal vacant.

- **Attaché**

Madame Sybille Grenier, responsable du service des ressources humaines est inscrite sur la liste d'aptitude du grade d'attaché établie par le Président du Centre de Gestion.

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe (B) à temps complet et de créer 1 poste d'attaché (A) à temps complet.

Avancement de grade à l'ancienneté :

Les qualités, l'ancienneté des services et les missions confiées permettent l'inscription au tableau annuel d'avancement au grade de :

- **Ingénieur Principal**

Delphine Bourgeois, Responsable prévention, économie circulaire, communication affectée au siège administratif.

Il est proposé au Comité Syndical d'utiliser 1 poste d'ingénieur Principal (A) à temps complet vacant au tableau des effectifs et de conserver le poste d'ingénieur vacant.

- **Rédacteur principal de 2ème classe**

Madame Laurence Grandjean, chargée des ressources humaines affectée au siège administratif.

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 1 poste de rédacteur à temps complet et de créer 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe (B) à temps complet.

- **Agent de maîtrise principal**

Monsieur Loïc Verrier, conducteur de ligne sur le site d'Urvillers

Il est proposé au Comité Syndical d'utiliser 1 poste d'agent de maîtrise principal (C) à temps complet vacant au tableau des effectifs et de conserver le poste d'agent de maîtrise vacant.

- **Adjoint administratif principal de 2ème classe**

Madame Sylvie Nottelet, assistante comptable affectée au siège administratif.

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 1 poste d'adjoint administratif à temps complet et de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (C) à temps complet.

- **Adjoint technique principal de 1ère classe**

Messieurs Ludovic Légère et Christophe Dorangeville, agents de tri sur le site d'Urvillers

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet et de créer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe (C) à temps complet.

- **Adjoint technique principal de 2ème classe**

Madame Gabrielle Carlier, agent d'entretien des locaux affectée au siège administratif.

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (22h00 hebdomadaires) et de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (C) à temps non complet de 22h00 hebdomadaires.

Madame Mathilde Carrette, assistante technique affectée au siège
Madame Valérie Ferreira, agent d'entretien des locaux affecté sur le site de Villeneuve Saint Germain
Monsieur Melvin Laly, conducteur super lourd affecté au site de Villeneuve saint Germain
Mesdames Justine Perchenet et Elodie Podgorski, agents polyvalents sur le site d'Urvillers
Monsieur Rémi Poulain, Cariste polyvalent sur le site d'Urvillers

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 6 postes d'adjoints techniques à temps complet et de créer 6 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe (C) à temps complet.

Ces modifications entraînent une augmentation des effectifs de 1 poste.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes pourvus	
			Par titulaire	Par non titulaire
Emploi Fonctionnel				
Directeur Général des Services		1	1	
	A			
Directeur Général Adjoint		1		
	A			
sous total		2	1	0
Filière Administrative				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché	A	1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	5	4	
sous total		16	14	1

Filière Technique				
Ingénieur Principal	A	1	1	
Ingénieur	A	6	1	3
Technicien ppal 2ème classe	B	4	3	1
Technicien	B	4	2	1
Agent de maîtrise principal	C	4	4	
Agent de maîtrise	C	7	4	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	15	15	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	27	27	
Adjoint technique	C	38	29	4
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 22h	C	1	1	
sous total		107	87	9
Total Général		125	102	10

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'aménager le tableau des emplois dans les conditions définies au présent rapport ;
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes ;
- **Précise** que ce cadre d'emploi bénéficiera du régime indemnitaire prévu dans les textes et dans la délibération 2021-25 adoptée par Valor'Aisne le 25 juin 2021 ;
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du Syndicat au chapitre 012.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



ÉRIC DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-25 Contrat santé.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEUX Nicolas, GRZETICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LABEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSissoons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoît PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-25 Contrat santé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 02 en date du 10 juillet 2023 avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour la santé,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2025,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial,

Décide de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de l'Aisne pour le risque santé,

A compter du 1^{er} janvier 2026,

Le montant mensuel de la participation est fixé à 40 € par agent.

Le cas échéant, la participation employeur ne pourra être supérieure au montant de la cotisation due par l'agent.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance


Marc COUTEAU

Le Président


Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-26 Contrat prévoyance maintien de salaire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSissoons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-26 Contrat prévoyance maintien de salaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 02 en date du 10 juillet 2023 avec GENERALI VIE pour la prévoyance,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2025,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial,

Décide de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG pour le risque prévoyance,

A compter du 1^{er} janvier 2026,

Le montant mensuel de la participation est fixé à 10 € par agent.

Le cas échéant, la participation employeur ne pourra être supérieure au montant de la cotisation.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

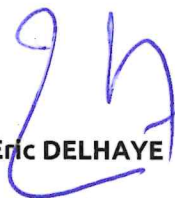
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance


Marc COUTEAU

Le Président


Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon. Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE. Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.	

2025-27 Régime des astreintes.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSissoons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN-ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDROY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHTNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

2025-27 Régime des astreintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

Vu le Décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,

Vu le Décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu la délibération 2023-18 du comité syndical instituant l'astreinte d'exploitation,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 11 juin 2025,

Contexte

Valor'Aisne fait appel à une société de télésurveillance pour assurer la sécurité des sites (intrusion, incendie...). En cas d'alerte, cette société doit lever le doute (par contrôle vidéo ou en se rendant sur place) et intervenir pour sécuriser le site.

Si un cas de figure inhabituel se présente, le gardien doit alors pouvoir contacter une personne d'astreinte.

Considérant le nombre croissant de nos installations et l'augmentation du risque d'incendie, il est nécessaire d'instaurer le régime des astreintes d'exploitation et astreintes décisionnelles pour répondre aux sollicitations des prestataires SPGO et ASVI sur l'ensemble de nos sites d'exploitation et au siège administratif et assurer, le cas échéant, la liaison avec les services de l'Etat.

L'expérience montre qu'il s'agit généralement d'une décision à prendre suite à un défaut SSI.

Considérant ce qui suit :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.

Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.

La mise en place d'un tel dispositif, susceptible de majorer les risques professionnels et les atteintes à la santé, justifie un encadrement spécifique.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation ainsi que la liste des emplois concernés.

Le Comité Syndical,

DECIDE

- D'instaurer le régime des astreintes d'exploitation sur le site de Villeneuve Saint Germain et sur celui d'Urvillers, du vendredi soir au lundi matin. Les horaires seront adaptés aux heures de fermeture des sites.

Article 1 – Emplois concernés

Agents de la filière technique des cadres d'emploi d'Adjoint technique, Agent de maîtrise, Technicien.

- Agents de Maintenance
- Responsable maintenance

Article 2 – Motifs de recours aux astreintes d'exploitation

- Compléter la levée de doute effectuée par le service de télésurveillance et de gardiennage
- Effectuer les manipulations essentielles (sécurisation/accessibilité du site, inhibition zone SSI, remise en fonction CMSI, ...)
- Apporter un conseil/support fiable à l'astreinte décisionnelle

Article 3 – Modalité d'application

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation	Modalités d'indemnisation
Du vendredi soir au lundi matin (horaires définis selon les heures de fermeture des sites)	Service Maintenance agents et responsable maintenance	Véhicule personnel Téléphone portable fourni, Planning M-1, Organisation par roulement	L'astreinte fera l'objet d'une indemnisation au taux en vigueur. En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés.

Les agents seront informés au moins 1 mois à l'avance de leur période d'astreinte sauf situation exceptionnelle. En cas de délai de prévenance inférieur à 15 jours, l'indemnité d'astreinte sera majorée de 50 %.

A titre indicatif :

Le montant de l'astreinte d'exploitation pour le week end s'élève à 116.20 euros.

Ce montant sera majoré de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte d'exploitation moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

- D'instaurer le régime des astreintes décisionnelles pour l'ensemble des sites et le siège administratif.

Article 1 – Emplois concernés

Cadres de Direction, Agents d'encadrement et agents disposant des compétences nécessaires à la prise de décision et à l'organisation des interventions,

Agents de la filière technique des cadres d'emploi de Technicien, Ingénieur,

Agents de la filière Administrative du cadre d'emploi des Attachés

- Directrice Générale des Services
- Directeur des services Administratifs et Financiers
- Directeur d'exploitation
- Responsable des Ressources Humaines
- Responsable Prévention, économie circulaire et communication
- Adjoint au directeur d'exploitation
- Responsable de site d'Urvillers
- Responsable de site de Villeneuve-Saint-Germain
- Chargée de mission Hygiène, Sécurité, Environnement

Article 2 – Motifs de recours aux astreintes

- Sur appel de la société de télésurveillance, décider de la mise en place d'un gardiennage sur site jusqu'à l'arrivée des agents du site (sécurisation/accessibilité du site).
- Dans tous les cas, lors d'un évènement majeur, La Directrice Générale des Services sera informée.

Article 3 – Modalité d'application

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation	Modalités d'indemnisation
Semaine complète (horaires définis selon les heures de fermeture des sites)	Directrice Générale des Services Directeur des services Administratifs et Financiers Directeur d'exploitation Responsable des Ressources Humaines Responsable Communication Adjoint au directeur d'exploitation Responsable de site d'Urvillers Responsable de site de Villeneuve-Saint-Germain Chargée de mission Hygiène, Sécurité Environnement	Véhicule personnel Téléphone portable fourni, Planning annuel fixe Organisation par roulement	L'astreinte fera l'objet d'une indemnisation au taux en vigueur.

En cas de délai de prévenance inférieur à 15 jours, l'indemnité d'astreinte sera majorée de 50 %.

A titre indicatif :

Filière technique : 121 euros la semaine complète sans possibilité de repos compensateur ;

Filière Administrative : 149.48 euros la semaine complète ou possibilité de repos compensateur de 1.5 jour.

Valor Aisne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON

Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04

N° Siret 250 208 790 00098 – APE 3821Z

En cas d'intervention, les agents de la filière technique éligibles percevront des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés ou bénéficieront d'un repos compensateur selon les taux applicables aux IHTS.

Pour les agents non éligibles aux IHTS, et les agents de la filière administrative, les modalités de rémunération des interventions effectuées sous astreinte sont fixées par le décret 2015-415 qui crée une indemnité d'intervention, fixe les modalités de compensation.

Cette délibération abroge la délibération n° 2023-18 du 7 avril 2023.

Le **Comité Syndical**, après avoir délibéré,

- **Instaure** le régime des astreintes selon les modalités exposées ci-dessus dans les limites fixées par les textes de référence et des crédits calculés et inscrits chaque année au budget ;
- **Abroge** la délibération 2023-18 du 7 avril 2023.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE